



Bruxelles, 04 février 2021

Révision de la loi disciplinaire

Hier, étaient abordés dans le cadre de la Commission Intérieur, les faits s'étant déroulés en 2018 au sein de la ZP Bruxelles-Midi. Ceux-ci ayant été largement diffusés dans les médias et relayés sur les réseaux sociaux, il n'est pas étonnant que nos représentants s'en emparent et abordent le sujet.

Nous concernant, nous ne reviendrons pas sur ceux-ci hormis que nous les condamnons et que nous estimons qu'ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble de notre profession.

Ce qui nous intéresse ici, c'est la rapidité avec laquelle certains plaident pour une révision du statut disciplinaire. Celui-ci étant trop contraignant pour les autorités qui doivent l'appliquer et notre Ministre de l'Intérieur de confirmer sa volonté de revoir cette partie de notre statut.

Dans ce cadre, la **CSC POLICE SOUHAITE RAPPELER SA POSITION SUR LE SUJET. NOUS NE SOMMES PAS DEMANDEUR !**

En effet, nous estimons que cette législation est suffisamment claire et qu'il appartient à l'autorité concernée de mettre tout en œuvre pour assurer le suivi des dossiers qu'elle initie.

La dernière proposition formulée par l'autorité donnait bien trop de pouvoir aux responsables policiers et limitait drastiquement le droit à une défense correcte.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous lorsqu'un nouveau projet nous sera présenté.

NOUS SOMMES AVEC VOUS – SOYEZ AVEC NOUS

